



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET DE L'ARRETE : n° 2025-08 Arrêté portant révision des Lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines

Le Maire d'Azé ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la fonction publique territoriale, notamment ses articles L413-1 à L413-7 ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, notamment son article 30 ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, notamment ses articles 13 à 20 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 30/01/2025 ;

Vu l'arrêté du 20/10/2024 fixant les Lignes Directrices de Gestion de la collectivité

Considérant que les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années ; qu'elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure ;

Considérant que la secrétaire générale de mairie peut disposer d'un avantage spécifique d'ancienneté de 1 à 3 mois conformément à l'article 3 du décret n°2024-827 du 16 juillet 2024 relatif à l'avantage spécifique d'ancienneté des secrétaires généraux de mairie ;

Considérant que les critères d'appréciation de la valeur professionnelle, permettant l'attribution d'un avantage spécifique d'ancienneté, doivent être définis dans les Lignes Directrices de Gestion ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, annexées au présent arrêté, établies pour 1 ans de 2025 à 2026, sont révisées au 10/12/2024.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, notamment par l'affichage des lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines sur le site internet de la collectivité ainsi que dans les locaux.

Fait à Azé, le 03/02/2025

Le Maire

The image shows a circular official stamp of the Mairie de Azé, Loir-et-Cher. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink. Below the stamp, the name "Maryvonne BOUDAY" is printed in a bold, sans-serif font.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Date de communication du présent arrêté au personnel de la collectivité ...03/02/2025

03 FEB. 2025

MADAME MARYVONNE BOULAY
MAIRE DE AZE
9 RUE DE GALETTE
41100 AZE

Affaire suivie par V. EVE-CROUZET
Ligne directe : 02 54 56 68 54
✉ : v.eve-crouzet@cdg41.org

La Chaussée-Saint-Victor,
Le 30/01/2025

N/Réf. : C.P. 09.25. - EM/VEC
Objet : Avis du Comité Social Territorial du 30/01/2025

Madame le Maire,

Comme suite à votre saisine, j'ai soumis au comité social territorial placé auprès du centre départemental de gestion, qui s'est réuni le 30/01/2025, votre dossier relatif à :

Objet	REVISION LDG
Saisine détaillée	* Contexte : Révision des Lignes Directrices de Gestion dans le cadre de l'ajout de la mise en place des critères de bonification d'ancienneté facultative des secrétaires généraux de mairie * Dates de validité des LDG : 2025 - 2026
Représentants du personnel	Avis favorable à l'unanimité
Représentants de la collectivité	Avis favorable à l'unanimité

Je vous rappelle que les Lignes Directrices de Gestion sont définies par arrêté de l'autorité territoriale (modèle sur notre site internet, "Mes Grands Projets RH - Les Lignes Directrices de Gestion"). Les LDG ne seront exécutoires qu'après transmission de l'arrêté, accompagné des LDG annexées, au contrôle de légalité.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,




Eric MARTELLIERE